

Du 27 novembre 2024

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ADHÉSION AU CDG62 POUR
L'ACCOMPAGNEMENT À L'E-ADMINISTRATION**

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Vu l'alinéa 3 des articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le Décret n°875-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale

Considérant que dans le cadre de mise en place de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, le CDG62 dans sa politique d'accompagnement des collectivités territoriales du Pas-de-Calais souhaite aider ces dernières dans la mise en place du transfert des actes administratifs au contrôle de légalité (entre autres outils susceptibles d'intéresser le syndicat).

Cette prestation est facultative pour le CDG62, c'est pour cette raison que ce dernier procède par conventionnement. Elle n'engendre aucun frais supplémentaire pour le SyMPaC. En effet, cet accompagnement est prévu dans la cotisation annuelle additionnelle.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'approuver la signature avec le CDG62 d'une convention d'accompagnement à la E-administration ;
- d'approuver la signature de la Convention tripartite Socle de base Numérique CDG62 ;
- de mettre à disposition du CDG62 les ressources matérielles et humaines nécessaires à cet accompagnement ;
- d'acquérir les certificats nécessaires à l'envoi et à la signature. Le Président, Monsieur Bernard DELALIN ;

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 3 décembre 2024
- son envoi à l'affichage le : 3 décembre 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 6 décembre 2024

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN



COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-quatre s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Guy BEGUE, Pierre CARON, Bernard DELALIN, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, MM. Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Thierry GUILBERT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), MM. Julien CORDENOS (pouvoir à Mr CARON), Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Gabriel BERLY (pouvoir Mr DELALIN), Bruno DEMILLY (pouvoir Mr COTTREZ), Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Claudia ROBERT, M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur HAMY